



## Quelques consignes pour l'établissement des LICENCES 2019/2020

Tous les documents doivent être déposés sous enveloppe fermée dans la boîte aux lettres du PDS.

- **bulletin d'adhésion au club** (téléchargeable sur le site du club)
- **demande de licence** (téléchargeable sur le site du club) – possibilité de la compléter en ligne - attention n'imprimer que les pages 1 et 2
  - **Certificat médical ou attestation questionnaire santé :**

Pour les **créations** de licence, certificat médical obligatoire à remplir par le médecin directement sur l'imprimé de demande de licence. **Joindre une photocopie de la carte d'identité.**

Pour les **renouvellements** de licence : nous mettons à votre disposition votre demande de renouvellement de licence **pré-remplie** avec vos informations personnelles. Vous aurez donc simplement besoin de vérifier les informations, de nous transmettre par mail une photo si celle-ci ne figure pas sur le document pré-rempli (l'envoyer **par mail à Adam Mauranne - [adammauranne@hotmail.fr](mailto:adammauranne@hotmail.fr)** ou aux secrétaires), de compléter le lieu de naissance. (modifications à faire en rouge).

Pour la plupart d'entre vous, il sera nécessaire de renouveler le **certificat médical**. (voir sur le site internet le listing de tous les licenciés de 2018-2019 précisant si vous avez besoin ou non de renouveler votre certificat médical). Pour les catégories jeunes 2<sup>ème</sup> année, faire signer d'office par le médecin la partie « surclassement ».

Si certificat médical non nécessaire, compléter le questionnaire de santé (si au moins une réponse est OUI, le certificat médical devient obligatoire).

**Dans tous les cas, Ne pas oublier la taille.**

***Pour récupérer vos documents, une permanence aura lieu de 18h à 19h30 au Palais des Sports : lundi 1 juillet - jeudi 4 juillet - lundi 8 juillet - jeudi 11 juillet .***

- Encart « Dopage » : les représentants légaux de tous les licenciés mineurs doivent obligatoirement cocher la case AUTORISE ou REFUSE concernant tous prélèvements nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage. A noter qu'un refus peut entraîner des sanctions disciplinaires.

- **règlement de la cotisation.** Possibilité de régler en plusieurs fois – joindre tous les chèques et indiquer au verso le mois de prélèvement souhaité.

***Merci de transmettre votre dossier au plus tôt.***

***Les dossiers incomplets ne pourront être traités.***